

**MAIRIE DE BRENNILIS
LE BOURG
29690 BRENNILIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRENNILIS.**

L'an deux mille onze, le 9 juillet à 10 h30.

Le Conseil Municipal de BRENNILIS, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie,

Sous la présidence de Jean-Victor GRUAT, Maire.

Présents: Jean-Victor Gruat, Marcel Gérardin, Françoise Borgne, Olivier Magoariec, Sylvie Birhart, Anita Daniel, Jean Faillard, Carole le Boulanger, Alexis Manac'h, Berc'hed Troadec

Absent, excusé : Jérôme Cochenec, procuration à Françoise Borgne

Convocation: 20 juin 2011

Secrétaire de séance: Anita Daniel

Objet : Cessation d'activité du médecin

Le Conseil municipal de Brennilis réuni le 9 juillet 2011, s'exprimant à l'unanimité:

Ayant été informé que Mme le Dr Corre Guyomarc'h avait l'intention de cesser au 31 décembre 2011 l'activité professionnelle qu'elle exerce dans son cabinet médical de Brennilis,

Souhaitant vivement que cette décision n'affecte pas la possibilité d'accès à des soins de proximité pour les populations de Brennilis et des communes environnantes,

- Confirme sa ferme intention d'agir pour garantir la continuité de service à la population de Brennilis.
- Estime souhaitable d'insérer sa démarche dans la perspective d'une mise en place d'une maison médicale décentralisée, dont le futur médecin de Brennilis ferait partie.
- Convient donc de continuer à associer le pays COB à sa démarche.
- Retient que la clientèle du futur médecin devant provenir de différentes communes des environs, pourvoir au remplacement du titulaire actuel doit de fait être considéré comme une démarche de nature communautaire.
- Décide de recourir à un cabinet de recrutement pour l'identification d'un candidat médecin et pour cela retient l'offre de la société JPH telle que détaillée en annexe à la présente.
- Demande par ailleurs au maire de solliciter la CCYE pour qu'elle loue à la municipalité le logement vacant pour y loger au moins temporairement le cabinet médical dans l'attente de la mise en œuvre des travaux éventuels de rénovation pour la maison Toullec.
- Demande en outre au maire de prendre toutes dispositions utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,

Jean-Victor GRUAT

Société JPH

Proposition d'intervention pour la recherche et l'installation d'un médecin à Brennilis

- Le Contexte :

Le Dr Corre Guyomarch compte prendre sa retraite en décembre 2011.

La commune entend tout mettre en œuvre pour assurer sa succession. L'enjeu est important, car à Brennilis comme dans les communes environnantes, la pénurie de médecin se fait déjà sentir.

- Proposition :

La société JPH propose une intervention en deux étapes.

1) Construire une offre attractive pour décider un médecin à s'installer : cabinet, logement, réalité du potentiel d'activité, adhésion des professionnels de santé au projet.

Il s'agit de collecter des atouts de la commune et du territoire pour installer durablement un médecin et sa famille : présence des écoles, collèges et lycées, accès à l'hôpital, vie associative, aide à la recherche d'activité pour le conjoint...

De nombreux territoires sont en compétition pour la recherche de leur médecin, il est impératif de se distinguer par un projet attrayant.

2) Conseil et accompagnement de la commune dans la recherche du médecin.

Prenant appui sur une longue expérience, dont celle de Loperec, l'intervenant reste aux côtés de la commune pour la phase opérationnelle :

- diffusion de l'offre sur différents supports (dépenses à prévoir de 1000 à 2000 €)
- réception, traitement et évaluation des candidatures
- préparation du séjour exploratoire du futur médecin et de sa famille
- rédaction d'un protocole d'accord sur le dispositif d'accueil
- accompagnement dans les démarches administratives d'installation

Aucun point ne doit être négligé, il en va de la pérennité de l'installation.

-Calendrier :

S'agissant d'un départ prévu fin décembre 2011, l'enjeu est d'assurer la venue d'un médecin si possible en novembre 2011 afin qu'il n'y ait pas d'interruption dans l'offre de soin.

Les deux étapes doivent être menées simultanément, la recherche du médecin doit commencer dès que possible car il faut tenir compte des délais administratifs pour l'installation en France d'un médecin étranger (de l'ordre de 6 mois).

-Coût de la prestation :

Chaque étape est facturée 5000 € HT (frais de mission inclus).

La commune peut néanmoins souhaiter mener seule la phase opérationnelle de recherche du médecin.

-Aide à l'installation :

Un protocole sera signé entre la commune et le candidat, il proposera le dispositif suivant :

- gratuité du cabinet et du logement jusqu'à ce que le médecin parvienne à une activité de 15 consultations par jour
- avance remboursable de 10 000 € permettant au médecin de financer l'acquisition de matériel professionnel et personnel ainsi que diverses dépenses personnelles. Le remboursement se fera lorsque le médecin parviendra à une activité de 15 actes par jour.
- en contrepartie, le médecin s'engage à rester un an au moins, période nécessaire à la constitution de sa clientèle. Si il décide de partir avant, il sera tenu de rembourser les loyers et avances remboursables.